

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le 29/01/2025

ID : 001-200070118-20250128-DEL\_25\_01\_28\_11-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 janvier 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 29

Représentés : 4

Absents : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 janvier 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Nelly DUVERNAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT,

Étaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme PAGET), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), M. Roger RIBOLLET, M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme FAUVETTE), M. Thierry SEVES (pouvoir à Mme CLEYET-MARREL), M. Maurice VOISIN,

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HELIN

#### **N°2025/01/28/11 – Modification des délégations d'attributions du conseil communautaire au Président**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 portant statuts de la communauté de communes Val de Saône Centre, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020/06/08/02, en date du 8 juin 2020, portant élection du président de la communauté ;

Vu la délibération n°2020/06/08/06, en date du 8 juin 2020, fixant les délégations du conseil communautaire au Président,

Vu les délibérations n°2021/01/26/03, n°2021/06/29/03, n°2022/01/25/21, n°2022/11/29/0, n° 2023/05/30/24 et n°2024/01/03/11 fixant des délégations complémentaires du conseil communautaire au Président,

Il est proposé que le Conseil Communautaire donne une délégation au Président en matière :

- ✓ de signature de conventions avec le CD01 pour la mise à disposition gratuite de locaux communautaires,
- ✓ de signature de conventions ou de tout autre document de mise à disposition gratuite de salles par les communes du territoire pour l'organisation de réunions, formations ou manifestations par les structures ou services de la communauté de communes (pour remplacer la délibération du 22/08/2022 qui porte sur cet objet principalement dans le cadre des actions de la CTG)
- ✓ de signature de conventions relatives à la réalisation d'une mission d'archivage par le Centre de Gestion de l'Ain et d'éventuels avenants afférents,
- ✓ de détermination du montant de l'indemnisation en réparation de tout préjudice matériel intervenu sur des biens communautaires (lorsque les auteurs sont identifiés et sur la base d'un devis de réparation des dégradations constatées).

Vu l'avis favorable de la commission Social et vie sportive du 28 août 2024 et du bureau communautaire du 07 janvier 2025,

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**DONNE** délégation à M. le Président pour :

- ✓ signer les conventions ou tout autre document de réservation et de mise à disposition gratuite de locaux communautaires avec le Conseil Départemental de l'Ain pour l'organisation de réunions, formations ou manifestations.

- ✓ signer les conventions ou tout autre document de mise à disposition gratuite de salles par les communes du territoire pour l'organisation de réunions, formations ou manifestations par les structures ou services de la communauté de communes,
- ✓ signer les conventions relatives à la réalisation d'une mission d'archivage par le Centre de Gestion de l'Ain et leurs éventuels avenants afférents,
- ✓ fixer le montant de l'indemnisation en réparation de tout préjudice matériel intervenu sur des biens communautaires.

**PREVOIT** qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant, conformément à l'article L2122-17 du CGCT,

**RAPPELLE** que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation du conseil communautaire.

**LISTE** l'ensemble des délégations attribuées à M. le Président **par thématique** :

**Finances, Ressources Humaines et archivage :**

- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes (08/06/2020),
- créer, modifier ou dissoudre les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services (08/06/2020),
- autoriser les moyens de paiement et en fixer les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement (08/06/2020),
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts (08/06/2020),
- autoriser le paiement des dommages en cas de sinistre imputable à la Communauté de Communes et de non prise en charge totale par l'assurance selon le montant de la franchise applicable (08/06/2020),
- se prononcer sur les admissions en non-valeur et extinctions de créances après avis de la commission Finances (26/01/2021),
- procéder, dans la limite d'un montant annuel de 1 million d'euros et après avis de la commission Finances, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;) (26/01/2021),
- prendre toute décision et signer les conventions concernant l'accueil de stagiaires dans les services de la Communauté de Communes hors attribution d'une gratification (obligatoire à partir d'une présence de deux mois consécutifs ou non au cours d'une même année scolaire) (08/06/2020),
- prendre toute décision relative aux conventions de partenariat entre la Communauté de Communes et divers organismes de formation et les signer (26/01/2021),
- fixer le montant de l'indemnisation en réparation de tout préjudice matériel intervenu sur des biens communautaires (28/01/2025)
- signer les conventions relatives à la réalisation d'une mission d'archivage par le Centre de Gestion de l'Ain et leurs éventuels avenants afférents (28/01/2025).

**Aménagement et Marchés Publics :**

- se prononcer sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) relevant de la compétence communautaire par délégation de l'exercice du droit de préemption des communes (08/06/2020),
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (08/06/2020),
- signer les plans de financement du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) pour l'alimentation électrique de parcelles ou de parcs d'activités dans le cadre de l'exercice de la compétence développement économique (29/06/2021),
- signer toutes conventions définissant les modalités techniques et financières pour le déploiement des réseaux dans le cadre des opérations d'aménagement ou d'extension des parcs d'activités relevant de la compétence développement économique : gaz par GRDF (Gaz Réseau Distribution France), électrique par ENEDIS ou le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain), fibre optique par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain), et eau potable par le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône (25/1/2022),
- signer les plans de financement du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et les devis ENEDIS pour tout type de projet (notamment en matière de raccordement électrique des ouvrages d'assainissement) après avis de la commission ou du Vice-Président concerné (30/05/2023),
- approuver une prise de participation de la SEM LEA au sein de sociétés de projets dédiés à la transition énergétique (30/01/2024).

**Tourisme :**

- fixer les tarifs de l'Office de Tourisme Val de Saône Centre sur proposition de la commission Tourisme(08/06/2020),
- prendre toute décision relative aux conventions de partenariat entre l'Office de Tourisme Val de Saône Centre et divers organismes et les signer, sur proposition de la commission tourisme (08/06/2020),
- fixer les tarifs des Gîtes de la Calonne sur proposition de la commission Tourisme (26/01/2021),
- prendre toute décision relative aux conventions de partenariat entre les Gîtes de la Calonne et divers organismes et les signer, sur proposition de la commission tourisme (26/01/2021),

**Social et vie Sportive :**

- autoriser la signature de conventions de mise à disposition précaire et à titre gratuit des équipements sportifs aux associations après accord de la commission Social et vie sportive (08/06/2020) ou du Vice-Président concerné (30/05/2023) ,
- signer toutes les Conventions d'Objectif et de Financement, chartes, demandes de subventions ou tout autre document contractuel proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain (29/11/2022).
  
- signer les Conventions d'Objectifs et de Financement, demandes de subventions ou tout autre document contractuel proposé par la MSA (30/05/2023),
- signer les conventions de mise à disposition occasionnelle et à titre payant des équipements sportifs aux associations après accord de la commission Social et vie sportive ou du Vice-Président concerné (30/05/2023).

**Occupations domaniales :**

- signer les conventions ou tout autre document de réservation et de mise à disposition gratuite de locaux communautaires avec le Conseil Départemental de l'Ain pour l'organisation de réunions, formations ou manifestations (28/01/2025),
- signer les conventions ou tout autre document de mise à disposition gratuite de salles par les communes du territoire pour l'organisation de réunions, formations ou manifestations par les structures ou services de la communauté de communes (28/01/2025),

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Montceaux, le 28 janvier 2025

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX